



**Ministère du Commerce extérieur**

**COMITE INTERMINISTERIEL AUX DROITS DES FEMMES  
ET A L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

**FEUILLE DE ROUTE**

**Bilan 2013**

**Programme d'actions 2014**



## **COMITE INTERMINISTERIEL AUX DROITS DES FEMMES ET A L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

### **FEUILLE DE ROUTE DU MINISTERE DU COMMERCE EXTERIEUR**

Nom du Haut fonctionnaire en charge de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes :

Dominique Prince.

## INTRODUCTION SYNTHETIQUE

---

Le Ministère du commerce extérieur partage avec l'ensemble des ministères économiques et financiers, les orientations de la politique des ressources humaines visant à mettre en place une égalité réelle dans les parcours professionnels des femmes et des hommes. Ces orientations ont été inscrites dans un accord professionnel signé en 2011 par l'ensemble des fédérations syndicales représentatives des personnels.

Dans la feuille de route du ministère pour 2013, certains objectifs en matière de gestion des ressources humaines avaient été particulièrement mis en relief: parité dans les jurys, augmentation des nominations de femmes aux emplois supérieurs, travaux sur les viviers de cadres dirigeants, actions en faveur de la formation professionnelle pour les femmes, attention portée aux stéréotypes.

Ces objectifs ont été atteints ou sont en cours de réalisation et des progrès notables ont été accomplis.

S'agissant des missions propres au ministère de commerce extérieur, des engagements concrets avaient été pris pour mieux prendre en compte la question de l'égalité de genre dans le domaine de l'export : transcrire les objectifs de la loi Sauvadet dans le contrat d'objectif et de performance d'Ubifrance, favoriser la prise en compte de la dimension du genre par les entreprises ou les opérateurs intervenant dans le domaine de l'exportation ou sollicitant des financements ou des garanties publics, intensifier la féminisation du réseau des conseillers du commerce extérieur de la France.

Là encore ces engagements ont été tenus, même si la vigilance s'impose pour que les progrès enregistrés s'inscrivent dans la durée.

Pour 2014, ces efforts devront être poursuivis et le ministère du commerce extérieur s'engagera particulièrement dans la valorisation de la place des femmes dans le secteur économique essentiel qu'est le domaine de l'export.

Les parcours féminins et les réussites exemplaires de femmes devront notamment être mises en relief. Le ministère contribuera ainsi à l'un des axes forts du prochain plan gouvernemental en faveur de l'égalité, en s'engageant en faveur de la mixité des filières professionnelles.

Le ministère du commerce extérieur participera, à cet égard, au prochain Global summit of women à Paris en juin 2014.

## ET DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

### UNE POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES EN FAVEUR DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE

Les mesures suivantes ont été réalisées :

1 : Atteindre la parité dans la composition des jurys de concours et d'examens professionnels : la proportion de femmes dans les jurys est de 45 % aujourd'hui. Le taux de 50 % reste un objectif pour 2014.

2 : Mettre en place un suivi des nominations aux emplois de direction.

Un suivi global systématique des nominations aux emplois supérieurs est en place. Les statistiques issues de ce suivi sont régulièrement remises aux ministres et notamment à l'occasion de chaque nomination à effectuer.

3 : Elargir le vivier des cadres à haut potentiel.

Des revues régulières des cadres sont organisées par le Secrétariat général avec les directeurs d'administration afin de mieux identifier les hommes et les femmes susceptibles d'accéder le moment venu à des postes de responsabilité. On ne constate d'absence de vivier féminin dans aucune direction. Certaines sont toutefois moins féminisées et des efforts doivent être faits, sur la durée, pour mieux équilibrer l'équilibre par genre des plages d'appel.

4 : Assurer la représentation de chaque sexe dans les listes de candidats à des postes de direction.

Fait.

5 : Eviter les stéréotypes dans les modules de formation.

Toutes les structures de formation de Bercy ont initié ce travail en commençant par les modules les plus diffusés et en imposant une clause de vigilance dans toute constitution de modules nouveaux, qu'il s'agisse de modules élaborés par les équipes pédagogiques internes ou de marchés de formation.

Ce travail se poursuivra en 2014.

6 : Rendre la formation plus accessible en tenant compte des contraintes familiales.

Tous les services de formation s'efforcent désormais dans la mesure du possible, d'éviter les formations le mercredi et de privilégier les formations de proximité. Cet effort se poursuivra en 2014.

UNE POLITIQUE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES QUI SE TRADUIT DANS  
L'ORGANISATION DU MINISTERE ET LE CAS ECHEANT DE SES OPERATEURS

Les mesures suivantes ont été réalisées en 2013 :

1 : Transcrire dans le contrat d'objectif et de performance d'Ubifrance les objectifs de la loi Sauvadet.

Pris en compte dans la renégociation en cours du contrat d'objectifs et de performance d'Ubifrance.

2 : demander aux opérateurs intervenant dans l'accompagnement et le financement des entreprises à l'export d'introduire la notion de genre dans leurs statistiques.

En cours.

L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES INSCRITE DANS LE FONCTIONNEMENT DU MINISTERE

Les mesures suivantes ont été réalisées en 2013 :

1 : Demander la production du rapport annuel sur l'égalité professionnelle prévu par le Code du travail aux entreprises déposant un dossier de financement et de garantie à l'export.

Fait désormais à chaque dépôt de dossier.

LES POLITIQUES PUBLIQUES MOBILISEES  
POUR LES DROITS DES FEMMES ET L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Les mesures suivantes ont été réalisées en 2013 :

1 : intensifier la féminisation du réseau des conseillers du commerce extérieur de la France .

Le décret de nomination des conseillers du commerce extérieur a été modifié dans cet objectif.

**LE PROGRAMME D' ACTIONS 2014 POUR LES DROITS DES FEMMES**

**ET L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

L'année 2014 verra se prolonger les mesures de la feuille de route 2012-2013 et se développer de nouvelles actions :

**APPROFONDIR LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES POUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE**

1 : un nouveau plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, pour la période 2014-2017 sera négocié avec les partenaires sociaux.

**ETENDRE LA PARITE AUX INSTITUTIONS RATTACHEES AU MINISTERE**

L'article 23 du projet de loi pour l'égalité entre femmes et hommes vise à concrétiser le principe de parité dans le fonctionnement des institutions.

1 : Le ministère assurera le recensement de l'ensemble des commissions consultatives ou délibératives relevant de son autorité. Pour toutes les commissions créées ou renouvelées, il veillera à une représentation équilibrée afin d'atteindre la parité dans les meilleurs délais.

**LES POLITIQUES PUBLIQUES MOBILISEES  
POUR LES DROITS DES FEMMES ET L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

Le ministère contribuera à l'action prioritaire de la politique gouvernementale en matière de mixité des métiers en luttant contre les stéréotypes de genre dans le domaine professionnel.

1 : le ministère veillera à valoriser dans les manifestations ou déplacements officiels, ainsi que dans sa communication interne et externe l'action des femmes dont la réussite est exemplaire notamment dans le domaine de l'exportation.

2 : le ministère participera aux manifestations du Global Summit of Women à Paris en juin 2014.